

Rencontre mairie de Ferney le 20 janvier 2016

Mairie de Ferney : M. Raphoz, maire, M. Ly, adjoint aux travaux, à la sécurité et à l'informatique, M. Alliod, délégué à l'urbanisme, à l'environnement et aux transports.

APiCy : Tor Bothner, membre du bureau, Philippe Quaglia, président

La réunion commence à 18h00 et se termine à 20h00.

APiCy remercie le maire et ses adjoints de bien vouloir les recevoir. Le but de la réunion est de discuter des aménagements pour piétons et cyclistes et de leur intégration dans les gros projets en cours dans commune.

Le projet de parking pour le château de Voltaire (voir présentation dans Ferney-Magazine de l'été 2015) sera réalisé à proximité du rond-point vers l'école Saint-Vincent. Il fera une soixantaine de places et intégrera des arceaux pour vélos. Une nouvelle route reliera l'actuel rond-point (qui va être remplacé par un carrefour à feux) à la route du château vers Prévessin. L'allée du château deviendra exclusivement cycliste et piétonne. Du carrefour partira aussi un large trottoir piétons + cycles en direction de Ornex.

APiCy mentionne que les Suisses ont prévu d'aménager une liaison cyclable entre le terminus du tram à Meyrin-Gravière et la douane de Bois-Candide à Ferney-Voltaire (vers le supermarché Leclerc) et demande si un aménagement est prévu en continuité vers le centre de Ferney-Voltaire. M. Raphoz dit qu'un aménagement est effectivement envisagé, parallèlement à la RD35. Pour le moment, le projet n'est pas plus avancé (pas de budget) car M. Raphoz veut attendre confirmation de la réalisation effective de cet aménagement par les Suisses avant de lancer le projet.

APiCy demande s'il est prévu d'améliorer le marquage au sol pour les contresens cyclables dans les rues du centre-ville. La mairie nous mentionne qu'une étude est en cours pour revoir les aménagements dans ces rues. Un accident récent a impliqué un cycliste qui circulait rue de Meyrin et une voiture qui sortait de la voie d'accès à la résidence du Chatelard. La visibilité pour les rues latérales n'est pas très bonne. M. Raphoz nous explique qu'avec la mise en place du BHNS, les constructions et nouvelles voiries prévues dans le cadre de la ZAC de Ferney entre autre dans la zone de PaimBœuf, et les autres programmes immobiliers, la circulation dans le centre-ville va devoir être repensée. Une fois que tous ces éléments seront figés, la mairie lancera une étude globale des circulations, intégrant les mobilités actives.

M. Ly nous informe qu'un cheminement piétons/cycles sera mis en place cette année entre le parc de la Tire et le chemin de la planche-brulée, vers la nouvelle résidence Victor-Hugo. Les travaux représentent un investissement de 250 000 € pour la commune. Il nous indique que des arceaux pour vélos ont été installés devant la poste, et sur l'avenue Voltaire sur le trottoir devant la nouvelle résidence Carré Voltaire (7 arceaux au total, à 3 endroits différents). La pose d'autres arceaux est prévue pour 2016, notamment devant la salle du Levant et les théâtres. Le montant correspondant a été prévu dans le budget 2016 de la commune. Enfin, des stationnements vélos seront intégrés aux arrêts du BHNS. APiCy mentionne qu'il a bien noté la mise en place des nouveaux arceaux. Ils sont déjà reportés dans notre système cartographique et apparaîtront donc sur notre carte des aménagements cyclables lors de sa prochaine mise à jour.

Toujours à propos de la nouvelle résidence Carré-Voltaire, M. Raphoz nous explique que la commune est en train de régler la rétrocession des trottoirs, et les conventions de passage pour les deux passages piétons qui traversent cette résidence et permettent de rejoindre à pied ou à vélo l'avenue Voltaire à la rue de Versoix. Il semble que la situation du cadastre à Ferney soit encore compliquée, avec l'existence de parcelles privées sur des espaces utilisés de manière publique (y compris sur des routes et trottoirs), et que la régularisation de ces situations nécessite un travail de longue haleine.

APiCy demande pourquoi le double-sens cycliste sur le chemin des Muriers a été supprimé. M. Ly explique que c'est un chemin privé, et que cela relève des copropriétaires.

APiCy mentionne les ralentisseurs en plastique situés sur le bas de l'avenue de Vessy. Celui situé dans le sens de circulation RD1005 – Lycée est placé trop loin du trottoir, et les voitures l'évitent systématiquement en roulant sur la bande cyclable. Cela crée un danger pour les cyclistes et même pour les piétons, M. Quaglia a été tapé par un rétroviseur en marchant sur le trottoir. APiCy demande si le ralentisseur peut être un peu décalé ou élargit pour régler ce problème. M. Raphoz nous dit qu'un nouvel immeuble va être construit (entre les résidences l'Éden et les Sapotilles), et qu'après cette construction, la route sera reprise et qu'un plateau tel que celui au débouché de la rue du Père Adam sera mis en place. M. Ly rappelle aussi que les bandes cyclables sur l'avenue ont été repeintes comme demandé par APiCy. APiCy mentionne aussi le mauvais état de la chaussée du côté nord de l'avenue, et en particulier du problème récurrent de stationnement au niveau de l'Éphad, souvent sur la bande. Cette portion est cependant sur la commune d'Ornex.

La mairie nous mentionne aussi que lors de la prochaine réfection de la rue de Meyrin, les chicanes actuellement en place, qui sont plutôt un piège à cyclistes, seront remplacés par des coussins berlinois en béton similaire à ceux installés rue de l'église.

En ce qui concerne la partie pavée de la Grand-rue, APiCy demande si il est prévu de l'aménager pour qu'elle ait la typologie d'une zone de rencontre. Son aménagement actuel n'est vraiment pas celui d'une zone de rencontre, et la priorité est rarement accordée aux piétons ou aux cyclistes, surtout aux heures de fort trafic. La mairie est en train d'étudier une modification de son aménagement. Les pavés se déchaussent régulièrement, et demandent trop d'entretien. Il n'est pas prévu de la fermer à la circulation, le fonctionnement avec les bornes rétractables semble satisfaisant.

APiCy évoque l'aspect très urbain de l'avenue Voltaire, très large, difficile à traverser pour les piétons, et pas perçue comme un centre de ville avec des passages piétons par les automobilistes. M. Raphoz nous dit que plusieurs projets ont été étudiés pour «apaiser» cette avenue. Il mentionne notamment un projet de mise en place d'un alignement central d'arbres, mais pour le moment rien n'est décidé. Une campagne de sensibilisation avec la police municipale sera menée pour faire respecter la ligne blanche centrale aux automobilistes, notamment devant la poste où celle-ci est souvent franchie pour se stationner.

En ce qui concerne la véloroute, M. Raphoz (qui siège également à la CCPG) nous informe que les élus de la CCPG ont validé la reprise de compétence par la CCPG. Cela signifie que la CCPG pourra prendre la maîtrise des travaux, et pourra demander des subventions au département et à la région. La véloroute passera entre autre derrière le grand magasin Carrefour, sur le passage permettant de rejoindre l'avenue des Alpes.

APiCy demande si la barrière métallique en U qui bloque les vélos, qui est actuellement partiellement démontée, va l'être définitivement. M. Ly répond que cette barrière va être remplacée par une chicane en rochers destinée à ralentir les deux-roues empruntant ce passage. APiCy demande que la largeur soit suffisante pour que les vélos puissent passer sans problème, et M. Ly confirme que ce sera le cas.

M. Raphoz explique que dans le courant de l'année seront mises en place des caméras de vidéosurveillance sur les carrefours de la ville. Ces caméras seront sous le contrôle de la police. M. Ly mentionne que les études montrent que la mise en place de ces caméras entraîne une modération de la vitesse sur les axes surveillés. En cas d'accident, ces enregistrements permettent de reconstituer les faits.

APiCy mentionne (photos à l'appui) le stationnement quasi-systématique de véhicules sur le trottoir sur le bas de l'avenue des Alpes, à quelques centaines de mètres de l'école Florian. Une épave qui bloquait le trottoir y a été retiré en début de semaine. M. Ly dit que ce sont plus d'une quarantaine de véhicules épave qui sont en cours de retrait dans le quartier Tattes-Levant. Dans le quartier des Tattes, il y a un nombre de voitures bien supérieur au nombre de places. APiCy demande si les trottoirs ne pourraient pas être protégés par des barrières, et des places de stationnement créées sur la chaussée (en quinconce, comme sur la rue de Genève à l'entrée de Gex).

Au niveau de la CCPG M. Raphoz nous indique que les prochaines années vont être importantes. Le SCOT va arriver à échéance, un bilan en sera fait. Les PLUi et PLUH (habitation) et le projet de territoire vont définir les axes de développement du Pays de Gex à moyen terme, en définissant l'urbanisme, les zones de développements de logement, commerce, industrie, les infrastructures de transport et autre (déchets, etc.). Ceci comprendra également un schéma structurant des voies cyclables et piétonnes. Ce projet de territoire doit être fini en 2019. D'ici là, son étude va commencer, avec l'aide d'un bureau de consultants qui vient d'être choisi.

À la fin de la réunion, APiCy remercie la mairie pour le temps qui lui a été consacré, et redit son intérêt à collaborer avec la mairie sur les sujets piétons/cycles. M. Ly dit que nos remarques sont intéressantes pour la mairie, et sont prises en compte. L'ambiance de cette réunion a été très positive, et permet de repartir sur des bonnes bases après la précédente réunion fin mars qui avait été un peu tendue.

APiCy propose de faire une visite de la ville avec les élus et techniciens pour se rendre compte des problèmes des infrastructures.

M. Raphoz redit qu'il travaille pour le bien commun, et prend en compte les piétons et cyclistes dans sa vision de la ville. Il nous invite à vérifier les aspects concrets de sa politique (en faveur de la mobilité active mais également pour les autres sujets) en examinant le budget de la commune, qui est permis de concrétiser les arbitrages réalisés. Celui-ci sera prochainement rendu public sur le site internet de la mairie.